

## FAITS SAILLANTS DE L'ANALYSE SECOR

### ENJEUX ÉCONOMIQUES ASSOCIÉS À LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION UNIQUE (AVRIL 2010)

---

- **Le secteur financier est un domaine d'activités porteur pour le tissu industriel**
  - Employeur direct majeur : 5-10 %+ de l'emploi
  - Emplois bien rémunérés : Moyenne des salaires de ~54 000 \$ au Canada (26 % de plus que les autres secteurs industriels)
  - Contribution indirecte à l'économie : Chaque emploi direct soutient un autre emploi dont plusieurs hautement qualifiés (ex. analystes des risques, juristes, avocats, comptables, informaticiens, fiscalistes,...)
  
- **Les instances réglementaires jouent un rôle majeur pour le dynamisme d'une place financière**
  - Un encadrement réglementaire de qualité est un facteur identifié dans toutes les études et analyses portant sur les conditions de succès d'un secteur financier
    - Il est parmi les quatre / cinq facteurs communs de toute place financière forte
  - L'encadrement réglementaire est d'autant plus important pour les pôles financiers de plus petite envergure comme au Québec
  
- **Mise en contexte : l'importance et l'évolution du secteur financier au Québec**
  - Montréal : 97 000 emplois directs / 150 000 emplois directs et indirects
  - Québec : 155 000 emplois directs / 300 000 emplois directs et indirects
    - Un secteur financier toutefois en recul
    - Création (perte) d'emplois entre 1991 et 2008 : -8 000 au Québec / + 52 000 en Ontario / +20 000 en Alberta / +15 000 en C.-B.
    - Positionnement à l'échelle internationale : Montréal au 32<sup>e</sup> rang / Toronto au 13<sup>e</sup> rang / Vancouver au 29<sup>e</sup> rang
  - L'Ontario et Toronto continuent de s'organiser
    - Plan d'affaires sur 5 ans qui pourraient créer 25 000-40 000 emplois et ajouter 4-5 milliards \$ au PIB
    - Pressions de l'Ontario et de Toronto afin que le siège social d'une commission fédérale soit situé à Toronto
  
- **Les répercussions économiques négatives du projet fédéral**
  - Réduction des leviers pour favoriser le développement du Québec : Le Québec a été l'instigateur et le promoteur de la réglementation commune, tout en maintenant des spécificités locales, notamment :
    - Développement des instruments dérivés (500 emplois hautement qualifiés)
    - Approche personnalisée pour favoriser le développement de Desjardins
    - Attraction et rétention d'institutions financières étrangères
    - Exigence de maintenir la présence d'activités ou d'organismes d'autoréglementation au Québec
  - Moins grande sensibilité aux besoins des entreprises émettrices québécoises
    - L'AMF fait preuve de sensibilité aux caractéristiques particulières des émettrices québécoises et de rapidité de décision
  - Diminution des activités économiques découlant de la fonction de régulation
    - Glissement des activités hors du Québec et déplacement de postes décisionnels, d'activités à haute valeur ajoutée et, ultimement, une perte d'expertise au Québec